

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 4 juillet 2023**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot – 2270, avenue Mailhot – Saint-Hyacinthe J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bourgeois, Elen,	Jourdain, Anne,
Brennan, Stéphane,	Labonté, Richard, <i>en visioconférence</i>
Blouin Bérard, Stéphanie,	Loranger, Amélie
Chaput, Pierre-Luc,	Lussier, Philippe
Favreau, Émilie,	Malenfant, Daniel,
Gélinas, Maryse,	Ménard, Sylvie.
Hébert, Nicolas,	

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Camirand, Daniel, directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe.

Sont invités, madame et messieurs :

Bérubé, Carl, directeur de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe et des Services éducatifs de la formation professionnelle,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Leblanc, Pascal, directeur du Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

Madame Elen Bourgeois, vice-présidente, procède à l'ouverture de la séance.

Approbation de la participation d'un membre en visioconférence

À la suite de demandes déposées en ce sens, monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Richard Labonté à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Période de questions

Plusieurs questions ont été posées sur le site internet du Centre de services scolaire. Madame Elen Bourgeois rappelle les modalités de fonctionnement de la période de questions :

- Formule 1 question – 1 réponse ;
- Pas de débat ou de sous-questions ;
- Les gens pourront lire leur question ;
- Comme certaines questions se regroupent, il est possible qu'une personne réponde à plus d'une question lors de sa prise de parole ;
- Les questions ont été regroupées en 3 thèmes pour en faciliter les réponses.

1. Règles de fonctionnement

Madame Cynthia Côté demande « Quand on lit dans les RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE au point 10.1.1 : « Ces questions doivent être transmises au plus tard le vendredi précédent la rencontre du conseil d'administration. »

Alors que sur le site Web du CSSSH, on peut lire :

*« Période de questions. Lors de chaque rencontre du conseil d'administration, une période de questions est prévue pour le public. Les questions pour le conseil d'administration doivent être envoyées via le formulaire ci-dessous, au plus tard à 12 h la veille de la rencontre. »
Pouvez-vous m'expliquer l'incohérence » ?*

Madame Elen Bourgeois, vice-présidente, demande à madame Marie-Claude Laplante, secrétaire générale, d'apporter des précisions à ce sujet. Cette dernière indique qu'il y a effectivement une incohérence entre les règles de fonctionnement et les indications se trouvant sur le site web du CSSSH. Cela s'explique par certains processus mis en place durant la pandémie. Les ajustements nécessaires seront faits.

2. Valeurs du CSSSH

Monsieur Gilles St-Pierre demande « Est-ce que la présidente, ainsi que tous les membres du conseil d'administration s'engagent à respecter les valeurs du CSSSH et ainsi guider leurs actions dans le respect de celles-ci : 1. L'ouverture; 2 La confiance, 3; L'engagement, 4; La volonté. Je crois que le CA du CSSSH doit être inclusif et au moins au minimum écouter toutes les parties qui sont impliquées dans la poursuite de la réussite des élèves » ?

Madame Marie-Claude Champagne demande « En lien avec les valeurs du CSSSH, en quoi pouvez-vous prôner ces valeurs alors qu'en tant que CA vous ne les respectez même pas » ?

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Madame Elen Bourgeois, vice-présidente, indique que les membres du conseil d'administration croient à l'ensemble de ces valeurs, de même que les nouvelles valeurs qui seront annoncées lors de la présentation de la nouvelle version du Plan d'engagement vers la réussite, et s'engagent à les respecter.

3- Nomination Patrice Brisebois

Madame Elen Bourgeois, vice-présidente, mentionne que plusieurs questions ont été reçues en lien avec la nomination de monsieur Brisebois.

Monsieur Jacques Létourneau demande « Quel est le nom de la firme experte qui a été mandatée dans le dossier d'embauche de monsieur Patrice Brisebois »?

Le SCFP demande « Quel message envoyez-vous aux victimes d'agression concernant la nomination de monsieur Patrice Brisebois »?

Monsieur Patrick Scalabrini demande « Allez-vous mettre en place des mesures d'encadrement particulières concernant monsieur Patrice Brisebois à la suite des récentes révélations, à l'effet que plusieurs employés disent avoir dénoncé à la direction certains comportements des accusés en vain au moment où il était directeur de cet établissement? Si oui, lesquelles »?

Le SCFP demande « Selon vous, est-ce que l'image du CSSSH est compromise à la suite de la nomination de monsieur Patrice Brisebois » ?

Le SCFP demande « Pour quelles raisons avez-vous retiré toute trace de la nomination de monsieur Patrice Brisebois dans les dernières semaines sur les différentes plateformes »?

Madame Elen Bourgeois, vice-présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à ces questions.

Ce dernier indique, d'abord, qu'en mai dernier, il a eu l'occasion de faire le point sur ce dossier avec ouverture et transparence auprès des médias ainsi qu'en CCG. La situation concernant l'embauche de monsieur Brisebois n'a pas changé depuis.

Monsieur Brisebois ne fait l'objet d'aucune accusation, à quelque niveau que ce soit.

La candidature de monsieur Brisebois s'est démarquée parmi celles reçues.

Le CSSSH a été accompagné par la Fédération des centres de services scolaires dans le cadre de ce processus rigoureux.

Monsieur Bédard rappelle que le CSSSH est une organisation à dimension humaine qui porte une grande attention à la qualité du personnel qu'elle recrute.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Le CSSSH est très sensible à la réalité des victimes de harcèlement et d'agressions. Aucun geste de cette nature n'est toléré au sein de notre organisation. Monsieur Bédard rappelle que deux politiques sont en vigueur au sein du CSSSH, soit la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence ainsi que la Politique de prévention et élimination du harcèlement sexuel.

Comme c'est le cas pour tout nouvel employé, une période de probation s'appliquera pour monsieur Brisebois et permettra de s'assurer de la qualité, des compétences et de l'adéquation entre le profil et les besoins de l'organisation.

Monsieur Bédard conclut en indiquant que l'information en lien avec la nomination de monsieur Brisebois est en ligne et n'a jamais été retirée des plateformes du CSSSH.

Le SCFP demande « Suite à la mise sur pied du comité de sélection par le conseil d'administration en vue de la dotation des deux postes de directeur général adjoint, qui a fait partie de ce comité de sélection » ?

Madame Elen Bourgeois, vice-présidente, invite madame Marie-Claude Laplante, secrétaire générale, à répondre à cette question. Cette dernière réfère aux résolutions CA-23-02-111 et CA-23-03-122 du conseil d'administration. Mesdames Julie Arsenault et Elen Bourgeois, ainsi que messieurs Daniel Camirand et Jean-Pierre Bédard faisaient partie du comité de sélection.

Monsieur Patrick Scalabrini demande « Êtes-vous toujours en accord et à l'aise avec votre décision d'avoir engagé monsieur Patrice Brisebois » ?

Le SCFP demande « Pourquoi ne pas avoir choisi quelqu'un au sein du CSS pour le 2^e poste de dg adjoint.e, alors qu'il y a quand même passablement de gestionnaires potentiels déjà à l'emploi... Sur 21 candidatures, il n'y en avait pas un ou une sans passé particulier, nous avons beaucoup de difficultés à comprendre. Nous voulons des explications » ?

Madame Elen Bourgeois, vice-présidente, réitère que la candidature de monsieur Brisebois s'est démarquée parmi toutes celles reçues.

Suivant un processus de sélection rigoureux et une vérification diligente, le comité de sélection et le conseil d'administration ont recommandé, à l'unanimité, l'embauche de monsieur Brisebois, sur la base de l'expérience et des compétences qui cadraient parfaitement avec le profil recherché.

Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Les nouveaux membres du conseil d'administration prêtent serment devant le directeur général du Centre de services scolaire, monsieur Jean-Pierre Bédard, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Désignation du président et du vice-président du conseil d'administration

Monsieur Daniel Camirand est nommé président d'élections et madame Chantal Langelier est nommée témoin pour les élections aux postes de président et de vice-président du conseil d'administration.

Monsieur Pierre-Luc Chaput propose la nomination de madame Elen Bourgeois au poste de présidente. Aucune autre proposition de nomination n'est reçue. Madame Bourgeois accepte sa mise en nomination.

CA-23-07-141

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu de nommer madame Elen Bourgeois présidente du conseil d'administration.

Monsieur Daniel Malenfant propose la nomination de M. Pierre-Luc Chaput au poste de vice-président. Monsieur Pierre-Luc Chaput propose la nomination de monsieur Daniel Malenfant au poste de vice-président. M. Philippe Lussier propose sa propre candidature. Monsieur Chaput accepte sa mise en nomination; monsieur Malenfant refuse sa mise en candidature.

À l'issue d'une période de vote, monsieur Pierre-Luc Chaput est élu.

CA-23-07-142

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu de nommer M. Pierre-Luc Chaput vice-président du conseil d'administration.

Bloc de résolutions et redditions de comptes

CA-23-07-143

Madame Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 16 mai 2023 et de prendre acte des informations et des rapports de reddition de comptes suivants :

- Offre de service du secteur de l'éducation aux adultes;
- Offre de service du secteur de la formation professionnelle;
- Octroi de contrats de services de formation de plus de 100 000 \$;
- Octroi de contrats de services de formation de plus de 250 000 \$;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modification de plus de 10 % du montant initial d'un contrat.

Nomination des membres des comités du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE chaque membre a été appelé à indiquer son intérêt à faire partie de l'un ou l'autre comité du conseil d'administration ;

CA-23-07-144

M. Philippe Lussier propose et il est unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à chacun des comités du conseil d'administration :

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Comité de vérification :	M. Stéphane Brennan M. Pierre-Luc Chaput M. Philippe Lussier
Comité consultatif du transport scolaire :	M ^{me} Stéphanie Blouin-Bérard M ^{me} Émilie Favreau
Comité des ressources humaines :	M ^{me} Elen Bourgeois M. Daniel Malenfant M. Nicolas Hébert
Comité d'évaluation du Directeur général :	M ^{me} Elen Bourgeois M. Pierre-Luc Chaput
Comité de révision de décision :	M. Stéphane Brennan M. Daniel Malenfant M. Pierre-Luc Chaput (suppléant)
Comité de gouvernance et d'éthique :	M ^{me} Anne Jourdain M ^{me} Maryse Gélinas M ^{me} Amélie Loranger M. Richard Labonté

Huis clos

Madame Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu de décréter un huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

CA-23-07-145

Retour en assemblée délibérante

Madame Sylvie Ménard propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

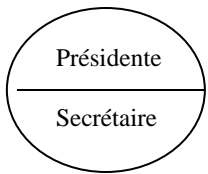
CA-23-07-146

Révision de décision

CONSIDÉRANT QUE les parents de l'élève ont déposé une demande de révision de décision portant sur la décision de classement 2023-2024, soit une référence en classe de communication ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a fait l'objet d'une rencontre du comité de révision de décision, le 21 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QU' à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité de révision de décision, il y a lieu de maintenir la décision ;



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Madame Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de maintenir la décision contestée et de confirmer le classement de l'élève pour l'année 2023-2024.

Approbation du projet de Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

- CONSIDÉRANT QUE l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'approbation, sur proposition, par chaque centre de services scolaire, d'un Plan d'engagement vers la réussite ;
- CONSIDÉRANT QUE ce plan tient notamment compte du Plan stratégique du ministère de l'Éducation ;
- CONSIDÉRANT QUE le comité d'engagement pour la réussite des élèves a la responsabilité d'élaborer le Plan d'engagement vers la réussite ;
- CONSIDÉRANT QUE ce plan vise à répondre aux besoins spécifiques de l'ensemble des élèves et de la population du territoire du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe ;
- CONSIDÉRANT QUE les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique* en vue de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite ont été menées ;
- CONSIDÉRANT QUE ce plan couvrira la période 2023-2027 ;
- CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce plan marque le coup d'envoi de l'élaboration des projets éducatifs des établissements qui seront adoptés au cours de la prochaine année scolaire ;

Monsieur Pierre-Luc Chaput propose et il est unanimement résolu d'approuver et de transmettre au ministère de l'Éducation, le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Encadrement budgétaire 2023-2024

- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 394 du *Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions*, le conseil d'administration doit approuver la liste des contrats prévus en approvisionnement, services, construction et technologies de l'information dont le montant estimé est supérieur au seuil d'appel d'offres public ;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT la participation du Centre de services scolaire à plusieurs regroupements d'achats ;

CONSIDÉRANT les priorités retenues pour les projets d'immobilisation ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'échéance, les contrats d'entretien sanitaire à forfait ne seront conclus que s'il est démontré que les prix reçus sont inférieurs aux coûts pour effectuer les travaux en régie.

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter l'encadrement budgétaire pour l'année financière 2023-2024.

CA-23-07-149

Adoption du budget initial 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 473 286 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 11 451 170 \$ a été établi en prenant en considération :

- o une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 37 716 018 \$, et ;
- o un nombre de 38 535 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et ;
- o le taux de 0.0973 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

Madame Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 257 183 408 \$ et des dépenses de 257 656 794 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

CA-23-07-150

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Abrogation de la Charte de vérification interne

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe avait adopté, en 2010, une Charte de vérification interne ;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce moment, plusieurs mesures de vérification interne ont été mises en place tant par le législateur, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère de l'Éducation et le Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont été répertoriées et présentées aux membres du conseil d'administration, à la demande du comité de vérification ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification à l'effet de procéder à l'abolition de la Charte de vérification interne ;

CA-23-07-151

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'abroger la Charte de vérification interne.

Règlement sur le traitement des plaintes de nature autre que les services rendus aux élèves

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* stipule que :

Article 220.2 :

« *Le centre de services scolaire doit, après consultation du comité de parents, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions. [...]* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif de gestion et les membres du comité de parents ont été consultés ;

CA-23-07-152

Monsieur Philippe Lussier propose et il est unanimement résolu d'adopter le *Règlement sur le traitement des plaintes de nature autre que les services rendus aux élèves*.

Nomination d'une responsable du traitement des plaintes

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoit que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire ;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoit que le conseil d'administration procède à la désignation du responsable du traitement des plaintes ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire générale joue déjà un rôle de premier plan dans le traitement des plaintes ;

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu de nommer M^e Marie-Claude Laplante à titre de responsable du traitement des plaintes pour le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

CA-23-07-153

Nomination d'une responsable de l'application des règles contractuelles

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit, conformément à l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, désigner et maintenir en poste un responsable de l'application des règles contractuelles ;

CONSIDÉRANT QUE cette fonction est actuellement exercée par monsieur Daniel Camirand ;

CONSIDÉRANT QUE M^e Marie-Claude Laplante représente déjà le Centre de services scolaire à la *Table des responsables de l'application des règles contractuelles de la Montérégie et de l'Estrie* ;

Madame Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de nommer M^e Marie-Claude Laplante à titre de responsable de l'application des règles contractuelles pour le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

CA-23-07-154

Adoption de trois projets additionnels comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public - 2023-2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 394 du *Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions*, le conseil d'administration doit approuver la liste des contrats prévus en approvisionnement, services, construction et technologies de l'information dont le montant estimé est supérieur au seuil d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT les priorités retenues pour les projets d'immobilisation;

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CA-23-07-155

Madame Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu d'approuver l'ajout de ces trois projets à la liste précédemment soumise au conseil d'administration du 16 mai dernier concernant les projets 2023-2024 comportant des dépenses supérieures au seuil d'appel d'offres public. Ces projets seront réalisés en respectant les encadrements légaux applicables de même que les encadrements internes du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Entente de prêt de locaux d'urgence - Municipalité de Saint-Liboire

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et en vigueur depuis le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substitués aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liboire souhaite convenir d'une entente permettant de faire appel, au besoin, au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'utilisation des locaux d'écoles dans la municipalité.

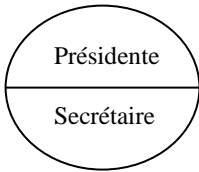
CA-23-07-156

Madame Stéphanie Blouin-Bérard propose et il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, monsieur Jean-Pierre Bédard, à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Liboire.

Rapport du directeur général

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration et tient à remercier madame Julie Arsenault qui termine son mandat de présidente du conseil d'administration depuis le mois d'octobre 2020 ainsi que les membres du public qui ont assisté à la séance.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



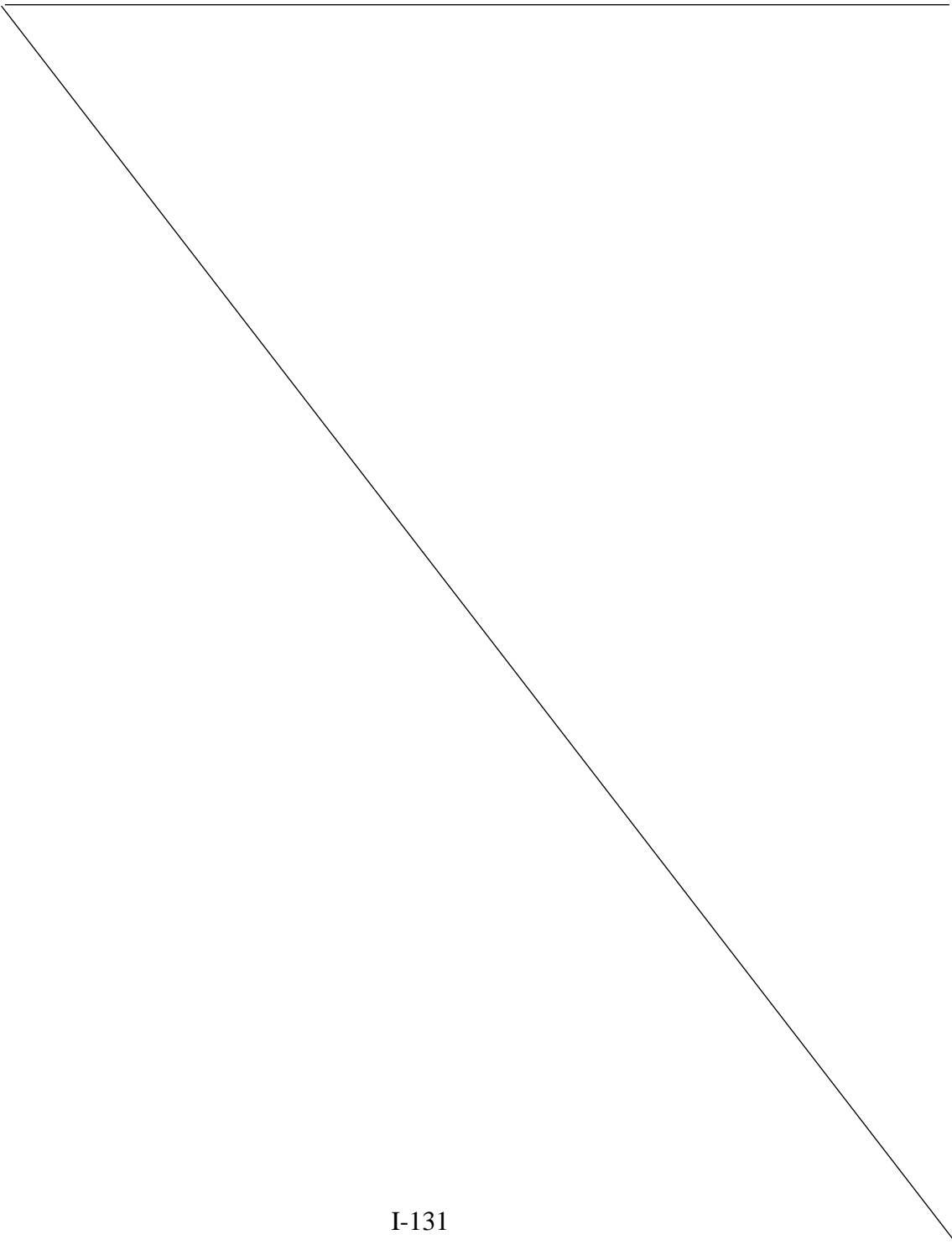
Levée de la séance

Madame Chantal Langelier propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

CA-23-07-157

Présidente

Secrétaire générale



Présidente

Secrétaire

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**